



Date : 16 juin 2017

Objet : TC-2016-015 – *Le commissaire de la concurrence c
Administration portuaire de Vancouver*

Directive aux avocats (par le juge Gascon, président)

À LA LECTURE DE la correspondance des Parties du 16 juin 2017 indiquant que l'Administration aéroportuaire de Vancouver («AAV») a l'intention de procéder avec sa requête relative au caractère adéquat et à l'exactitude des résumés préparés par le commissaire de la concurrence (le «commissaire»);

LE TRIBUNAL FORMULE LA DIRECTIVE SUIVANTE :

1. L'audience de la requête déposée par l'AAV le 10 mai 2017 exigeant que le commissaire produise des résumés complets, adéquats et précis aura lieu le lundi 26 juin 2017 à Ottawa, à compter de 9h30, pour une durée maximale d'un (1) jour.
2. L'AAV doit signifier et déposer son dossier de requête supplémentaire et son mémoire des faits et du droit d'ici la fin de la journée, mercredi le 21 juin 2017.
3. Le commissaire doit signifier et déposer son mémoire supplémentaire des faits et du droit, le cas échéant, d'ici la mi-journée, vendredi le 23 juin 2017.

Andrée Bernier
Registraire adjointe par intérim,
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-954-0857